



DÉCLARATION DE SINISTRE

à adresser à Fédération ANPEDA :
33 rue de Créqui 69006 LYON
dans un délai de 5 jours à compter de la date du sinistre

Nom :

Prénom :

N° d'adhérent à l'assurance prothèses :
(Inscrit sur l'accusé de réception de votre adhésion)

Tél:

Adresse :

Nom et prénom de la personne appareillée :

Date du sinistre :

Date d'achat de l'appareil sinistré:

Références et n° de série de l'appareil accidenté :

Décrire de façon détaillée les circonstances de l'accident :

Y a-t-il un tiers responsable ? Oui Non

Si oui, quelle est son adresse ?

Y a-t-il des témoins ? Oui Non

Si oui, joindre le témoignage

Fait à :

le :

Signature :

EN CAS DE SINISTRE...

Que devez-vous faire ?

- 1) Signaler à la Fédération ANPEDA dans les 5 jours, le cachet de la poste faisant foi, le sinistre survenu en retournant le formulaire correspondant dûment complété et ***dans tous les cas*** avant d'apporter l'appareil chez l'audioprothésiste. Tout sinistre signalé au-delà de ce délai ne sera pas pris en charge.
- 2) Envoyer à la Fédération ANPEDA, dès qu'ils sont en votre possession, les 3 justificatifs suivants :
 - copie de la facture de réparation de l'appareillage sinistré ou d'achat d'un nouvel appareillage
 - copie du décompte de remboursement demandé auprès de votre Sécurité sociale ou de la lettre de refus de prise en charge
 - copie du décompte de remboursement de votre mutuelle complémentaire ou déclaration sur l'honneur que vous n'avez pas de mutuelle complémentaire.

Rappel de l'adresse postale pour les envois :
Fédération ANPEDA
33 rue de Créqui
69006 LYON

Quel circuit suivra votre déclaration ?

La Fédération ANPEDA

- 1) valide votre déclaration (adhésion à jour, conformité aux conditions de garantie définies dans le contrat)
- 2) vous contacte si nécessaire pour compléter votre déclaration, vous adresse un accusé de réception
- 3) transmet dès réception votre déclaration de sinistre à la Sauvegarde pour enregistrement
- 4) transmet ensuite à la Sauvegarde les 3 pièces justificatives mentionnées ci-dessus que vous aurez réunies

La SAUVEGARDE

- 1) enregistre votre déclaration,
- 2) traite le dossier à réception des pièces justificatives
- 3) évalue le montant de l'indemnité
- 4) adresse à la Fédération ANPEDA, qui vous le fait suivre, votre chèque de remboursement

En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter

- par mail à anpeda@wanadoo.fr
- par téléphone au 06 71 32 83 99